



**ARRETE 2024/10-04**

Portant délégation de signature spéciale de la Directrice des Services pénitentiaires d'outre-mer relative à la gestion des mineurs

Vu les articles D 211-18 à D 211-31 du code pénitentiaire ;

Vu les articles L 211-1 à L 211-7 du code pénitentiaire ;

Vu la circulaire NORJUSK12400006C du 21 Février 2012 relative à la procédure d'orientation des personnes détenues condamnées ;

Vu la circulaire du 24 mai 2013 relative au régime de détention des mineurs ;

Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice en date du 28 août 2018 portant nomination de Madame Muriel GUÉGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, cheffe de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 2 janvier 2023 portant délégation de signature à Madame Muriel GUEGAN, Directrice des services pénitentiaires d'outre-mer ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

Diane CHEVREAU Directrice des services pénitentiaires- Cheffe d'établissement du CP NOUMEA

Joseph COLY Directeur des services pénitentiaires hors classe- Chef d'établissement du CP DUCOS

Julie LATOU Directrice des services pénitentiaires – Cheffe d'établissement du CP ST DENIS

Nicolas JAUNIAUX Directeur des services pénitentiaires hors classe- Chef d'établissement du CP MAJICAVO

Tété MENSAH-ASSIAKOLEY – Directeur des services pénitentiaires- Chef d'établissement du CP REMIRE

Valérie MOUSSEFF -Directrice des services pénitentiaires hors classe- Cheffe d'établissement du CP Baie-Mahault

- Afin de pouvoir procéder au maintien d'une personne détenue jeune majeure au quartier mineur six mois après la date d'anniversaire de sa majorité.

**Article 2 :** Subdélégation peut être donnée par le Chef d'établissement aux personnels prévus aux articles R 113-66 et R 234-1 et autres textes du code pénitentiaire afin d'accomplir les actes de gestion visés par l'article 1.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de chaque préfecture du département concerné.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 10 avril 2024

La directrice des services pénitentiaires d'outre-mer

Muriel GUEGAN

